



Elaboration du 12<sup>e</sup> programme d'intervention  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

POINT D'AVANCEMENT

ÉLABORATION  
**12<sup>E</sup>** PROGRAMME

## **Le programme d'intervention de l'agence de l'eau détermine les domaines et conditions de l'action de l'agence de l'eau pour les 6 ans**

Un programme, c'est ...

- une maquette financière (des dépenses, des recettes) sur 6 ans
- des modalités de redevances
- des conditions transversales d'aides
- des conditions thématiques d'aides

**Le 12<sup>e</sup> programme d'intervention : du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2030**

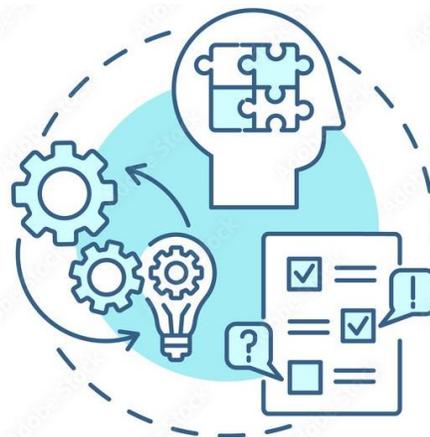
Adoption en comité de bassin puis en conseil d'administration avant fin octobre 2024

**Phase 1****Bilan et enjeux 12<sup>e</sup> Programme  
(février 2023 – septembre 2023)**

- Notion clés, modalités d'intervention au 11<sup>e</sup> programme
- Bilan du 11<sup>e</sup> programme
- Orientations pour le 12<sup>e</sup> programme

**COMITERS et FORUM 2023****Phase 3****Propositions et parties rédigées  
(février 2024 – mai 2024)**

- Premières propositions rédactionnelles en C3P
- Ajustement du plan du document
- Réforme des redevances

**Phase 2****Propositions d'évolutions  
(novembre 2023 – février 2024)**

- Orientations principales des modifications envisagées
- Maquette (besoins et ressources) - Réforme des redevances

**Phase 4****Adoption texte  
CA 21 juin - CB 2 juillet  
Pour les orientations stratégiques  
et financières stabilisées en C3P**

- Calendrier resserré pour permettre une meilleure anticipation des nouvelles redevances

**CA 19 septembre  
modalités opérationnelles**

**21 juin 2024**

Examen des orientations stratégiques et financières en CA, avec saisine du CB pour avis.

Examen des taux (les tarifs) de redevances.

**2 juillet 2024**

Avis du CB sur les orientations stratégiques et financières du 12<sup>e</sup> programme et des tarifs de redevances 2025-2030, suivi d'un CA pour adoption finale.



**19 septembre 2024**

Adoption par le CA des conditions générales et par thématiques d'attribution des subventions et concours financiers.

Présentation des modalités définitives au CB du 10 octobre 2024 (information).



**30 septembre**  
Date limite de dépôt des demandes d'aides au titre du 11<sup>e</sup> programme



**28 novembre**  
Dernière Commission des Aides 11<sup>e</sup> programme

# Les orientations stratégiques pour le 12<sup>e</sup> programme



1. Faire du 12<sup>e</sup> programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique



2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11<sup>e</sup> programme « Eau & Climat, agir maintenant »



3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions aidées dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet



4. Maintenir l'objectif de simplification des modalités d'aides

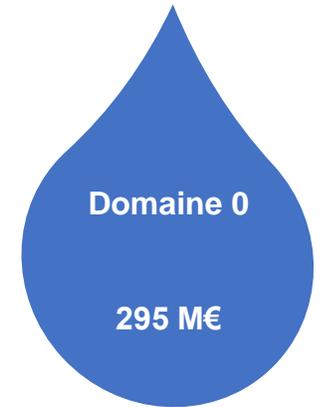
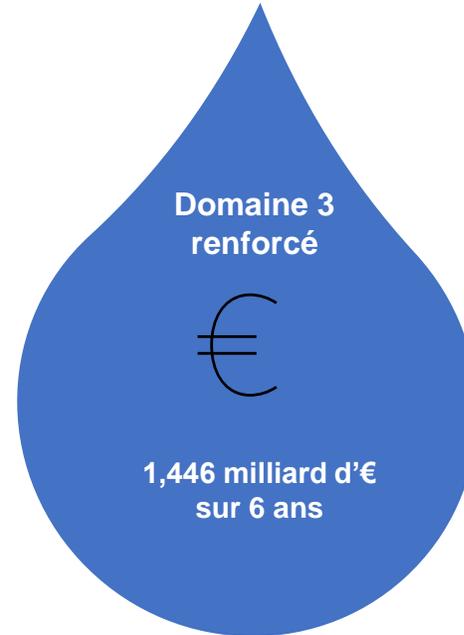
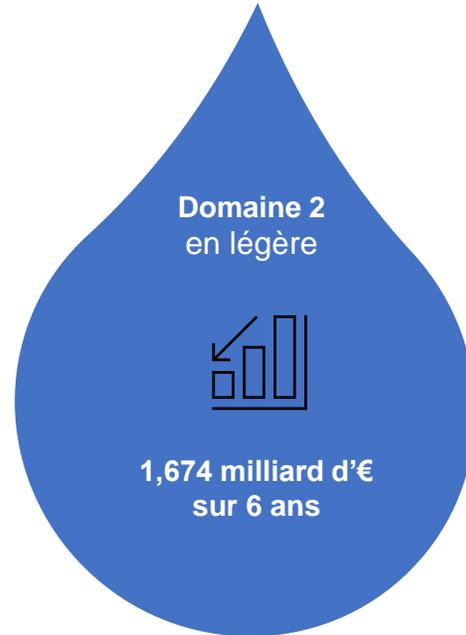
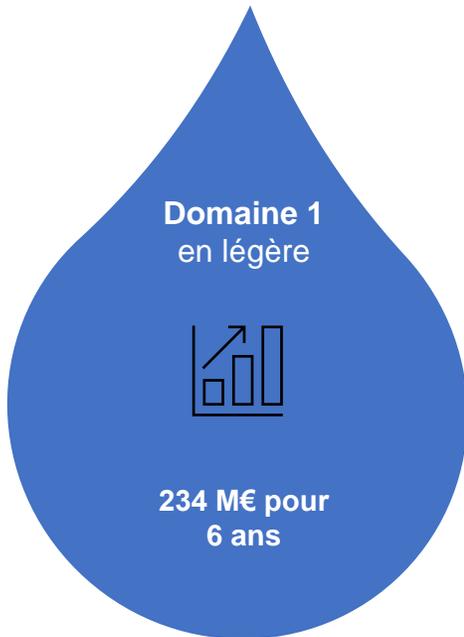


5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire  
Ajuster et à même de renforcer le financement des interventions de l'agence de l'eau  
= **ORIENTATIONS FINANCIERES**



# Orientations financières du 12<sup>e</sup> programme

## LES DEPENSES = BESOINS



Un programme qui passe de 4,4 Md€ au 11<sup>e</sup> programme à 4,6Md€ au 12<sup>e</sup> programme

**Les redevances seront abordées dans la présentation suivante  
par Clémence Lamarle**

# Les conditions opérationnelles des aides par thématique

**A** - Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

**B** - Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture

**C** - Accompagner la transition agricole pour l'eau

**D** - Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

**E** - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative

**F** - Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

**G** - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

**H** - Mobiliser les acteurs et les territoires

Conditions opérationnelles générales

## A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

Reconduction des taux prioritaires pour les eaux à usages sensibles et influençant les paramètres déclassant de la masse d'eau concernée (pour STEP et Réseaux de collecte)

**Effort de réduction débit changement climatique**  
(considérer un QMNA5 minoré de 15%)

**Limitation création station <200 eqht** excepté dérogation

**Zonage pluvial comme condition d'aides**

**Extension de l'ANC aux communes <200 eqht** zonage ANC

Sensibilisation aux usages substances dangereuses

**Augmentation forfaits** ANC, études, branchements privés (IDF/Bassin)

C3P : arbitrage sur différence de taux prioritaire et moins prioritaire en fonction des moyens

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

Aides orientées vers projets ambitieux : **déraccordement et désimperméabilisation**

**Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation**, y compris pour des surfaces non raccordées, dans zones urbaines existantes

**Arrêt des aides à des projets qui viendraient diminuer les surfaces de pleine terre végétalisée**

Simplification des modalités d'aide : **deux montants plafonds forfaitaires : 50 € /m<sup>2</sup> de surfaces déracordées, auxquels peuvent s'ajouter 50 € /m<sup>2</sup> de pleine terre végétalisée supplémentaire**

**Désimperméabilisation : montant plafond forfaitaire 25€/m<sup>2</sup>**

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## B – Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture

Reconduction des modalités du 11<sup>e</sup> récemment révisées

### Accent mis sur les actions collectives

Homogénéisation des pratiques en matière de prix de référence (comparaison par rapport à un prix de référence ou valeur guide et, pour les micropolluants, suppression du prix de référence pour les travaux de technologies propres)

Possibilité de financer des études réalisées en interne (« en régie ») pour l'ingénierie de conception de solution avec travaux

Assainissement

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

Renforcement du 11<sup>e</sup> programme pour la transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau

**Simplification des aides pour les filières agricoles BNI**

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## D – Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Priorité à la **prévention, avec taux majorés**

Soutien des projets d'alimentation en eau potable, conditionnés à la **mise en place effective d'actions préventives selon une stratégie de préservation adoptée par la collectivité compétente**

**Taux majorés pour certaines actions**, notamment dans les zones à tension d'approvisionnement en AEP

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## **E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative**

### **Nouveau chapitre du programme**

Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables)

**Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif**

**Soutien à la REUT**, quand efficacité environnementale.  
La C3P souhaite mieux intégrer les SFN et l'agroécologie aux projets de sobriété

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## F- Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et la prévention des risques naturels

Évolution : maintien des taux prioritaires pour restauration écologique et **concentration des moyens pour les opérations ambitieuses d'hydromorphologie, arrêt des aides à l'entretien** afin de favoriser la dynamique naturelle des rivières et en contrepartie **aide accrue à l'émergence de projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques**

Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations.

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

## G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

Surveillance : maintien des conditions d'aides du 11<sup>e</sup> programme, (identification rédactionnelle du milieu marin)

Connaissance : maintien des conditions d'aides du 11<sup>e</sup> programme (clarifications rédactionnelles, notamment pour identifier clairement les études de volumes prélevables)

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Mobiliser les acteurs et les territoires

## H - Mobiliser les acteurs et les territoires

Augmentation du taux d'aides pour l'animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative

Consensus sur les ajustements proposés sur les contrats de territoire, qui intègrent désormais la sobriété. Contrats centrés sur les actions prioritaires et orientés vers les résultats. Stratégies de mobilisation territoriales actualisées en lien avec la contractualisation pilotée par les préfets

Education à l'environnement : ateliers participatifs inclus dans les contrats Eau et Climat, maintien des aides aux classes d'eau et ateliers participatifs

Communication : reconduction des aides du 11<sup>e</sup> programme

International : augmentation des pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide

Assainissement

Activités économiques  
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des  
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances



**MERCI  
POUR  
VOTRE  
ATTENTION**

---